



Montreuil, le 5 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes blanches du 21 novembre 2013

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes blanches s'est réuni le 21 novembre dernier, sous la présidence de Jean-Michel Serres. Retour sur les principaux points abordés.

Réflexion stratégique pour 2025

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé pour la filière viandes blanches a engagé une réflexion stratégique pour 2025.

Objectif : proposer des orientations et des actions concrètes pour développer la compétitivité de la filière, en combinant performance économique et écologique. Les travaux de réflexion sont bien engagés dans les comités volailles et porcs pour déterminer enjeux et objectifs et les décliner en programmes d'action. Un état des lieux précis, partagé par l'ensemble des familles professionnelles, est d'ores et déjà établi.

La **volaille** est la viande universelle la plus consommée au monde. Le commerce international ne cesse de croître. Pourtant, la filière française recule depuis dix ans. Essentiellement positionnée sur deux segments de marché (grand export et poulet label sur le marché intérieur), elle est confrontée à la montée en puissance et à la concurrence des Pays-Bas et de l'Allemagne sur son propre marché, et à celle du Brésil à l'international dans un contexte de suppression des aides européennes à l'exportation. La filière française doit relever plusieurs défis : reconquérir son marché intérieur sur le segment du poulet standard et faire évoluer son secteur exportation, tout en renforçant ses positions sur le segment du poulet de qualité. Gains de compétitivité et maîtrise des impacts environnementaux, constituent la principale équation à résoudre pour l'avenir.

En dépit d'une récente amélioration des cours due à des courants d'exportation et à la baisse de production européenne liée à la mise aux normes des élevages, la **filiale porcine** reste fragile après cinq années de crise. Les éleveurs sont soumis à la volatilité des prix des matières premières qui conditionnent le prix de l'aliment, principal coût de production. L'activité des abattoirs, déjà peu rentable, est encore amputée par le recul de la production porcine. Pourtant, la demande asiatique croissante ouvre des opportunités, à des prix qui seront fonction de l'offre internationale.

La relance de la production nationale, la recherche d'une meilleure compétitivité à tous les maillons de la filière et la maîtrise des impacts environnementaux constituent des enjeux majeurs pour l'avenir.

Par ailleurs, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a présenté au Conseil spécialisé ses recommandations pour le secteur de l'œuf, suite à un rapport remis au Ministre en octobre dernier.

Les familles professionnelles sont invitées à déterminer les objectifs et les actions qu'elles jugent prioritaires. Le plan stratégique devra être finalisé pour la fin de l'année, selon le souhait du ministre.

Actualités communautaires et internationales

Après quatre ans de négociations, les principes de l'accord de libre échange UE/Canada ont été actés le 18 octobre dernier, avec suppression des droits de douane pour 96 % des lignes tarifaires agricoles, à l'exclusion de certains produits jugés sensibles comme le porc, la volaille et les ovoproduits.

Le Canada bénéficiera toutefois d'un contingent de 75 000 tec de viande de porc exportable à droits nuls vers l'Union européenne. La Commission européenne doit encore communiquer aux États membres les textes précis de cet accord. L'entrée en vigueur ne devrait pas intervenir avant 2016.

Au niveau communautaire, les discussions concernant l'étiquetage des viandes, pour mieux informer les consommateurs, se poursuivent. La dernière version du projet de règlement de la Commission, élaborée par la DG SANCO, prévoit une traçabilité obligatoire à partir de l'abattage de l'animal, avec un système d'enregistrement et d'identification par les opérateurs successifs. Elle prévoit également des informations obligatoires sur l'étiquette (pays d'élevage et pays d'abattage). Le texte définitif devrait être adopté en janvier 2014 pour une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015.

Mise en place des aides d'urgence dans le secteur de la volaille

Le Conseil a donné un avis favorable au projet de décision du Directeur général concernant la mise en place d'aides d'urgences pour accompagner les entreprises d'amont de la filière volailles, confrontées à une baisse d'activité et de rentabilité. Cette procédure concerne les entreprises produisant de la volaille de chair et ayant une activité de sélection avicole, de reproduction avicole, de fabrication et de commercialisation d'aliments ou de produits transformés à base de volailles en proie à des pertes d'excédent brut d'exploitation (au moins 10 % en 2013 par rapport à la moyenne des deux années précédentes).

Le taux de l'aide sera défini en fonction du nombre de demandes éligibles, dans la limite du budget de 4 millions d'euros alloué à cette mesure. Les entreprises devront déposer leur dossier avant le 31 mars 2014 auprès des services de FranceAgriMer.

Mise aux normes des bâtiments de gavage de palmipèdes à foie gras : délais de réalisation des travaux et taux d'aides

Le Conseil s'est également prononcé en faveur de la décision précisant les taux d'aides selon la date d'achèvement des travaux de mise aux normes des bâtiments de gavage des palmipèdes à foie gras.

L'éleveur dispose en principe d'un délai de 6 mois pour achever ses travaux à compter de la date de déclaration de début des travaux. Sur proposition de la DDT(M) et à la demande de l'éleveur, FranceAgriMer pourra prolonger ce délai de trois mois, par décision motivée.

Toutefois, les taux d'aide maximum de 40 ou 30 % ne seront accordés que si les travaux sont réalisés avant le 1^{er} janvier 2014. Le taux d'aide sera réduit à 20 % pour les travaux réalisés en 2014 et à 10 % pour ceux effectués en 2015.

Pour mémoire, le programme d'aide à la mise aux normes des bâtiments de gavage de palmipèdes à foie gras, a permis depuis 2011, d'accompagner 450 projets, soit plus de 9 millions d'euros alloués et 460 000 places mises aux normes. 52 dossiers restent à financer d'ici la fin de l'année pour un montant de 900 000 euros environ.

Stratégie de promotion des filières en 2014

Les filières porcs, volailles, foie gras et lapin ont sollicité le soutien de FranceAgriMer pour leurs campagnes de promotion 2014, à hauteur de 2 millions d'euros.

Le Conseil spécialisé a validé les orientations présentées par les filières. La programmation des aides à la promotion sera réalisée après le vote du budget 2014 par le Conseil d'administration de FranceAgriMer. Elle sera arbitrée en fonction des disponibilités de l'Établissement et des demandes des autres filières.

Pour plus d'informations, les documents diffusés au Conseil spécialisé viandes blanches peuvent être consultés sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
